



- **Les 2 filières de conduite avec Accompagnateur**

**La conduite Accompagnée  
(dès 15 ans)**

- Inscription
- Réussite à l'examen du code
- Formation initiale (min réglementaire)
- Rendez-vous préalable obligatoire de 2h avec un accompagnateur
- Phase de conduite accompagnée d'un an minimum et 3000 kms minimum
- 2 Rdv pédagogiques théoriques
- 2 Rdv pédagogiques pratiques
- Examen pratique

**La conduite Supervisée  
(dès 18 ans)**

- Inscription
- Réussite à l'examen du code
- Formation initiale (min réglementaire)
- Rendez-vous préalable obligatoire de 2h avec un accompagnateur
- Phase de conduite accompagnée sans délai et sans contrainte de distance parcourue.
- Evaluation de fin de formation
- Examen pratique

- **Les avantages**

1. Augmente votre chance de réussite à la première présentation à l'examen
2. Permet de réduire le coût de votre formation
3. Diminue le risque d'accident
4. Peut réduire le prix des cotisations d'assurance (pour la conduite accompagnée)
5. Réduit la durée de la période probatoire (pour la conduite accompagnée)